

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 AVRIL 2019 – COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
*(affichage et presse)*

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

- Commande de travaux de dessouchage/terrassement sur l'aire de la Communauté Européenne, près du cimetière : entreprise BESSONNIER TP pour 3 069 € TTC
- Renonciation au droit de préemption urbain (DPU) pour les parcelles AL 497, AM 746.

**ADMISSION EN NON-VALEUR**

A la demande du comptable public, le Conseil Municipal a accepté d'inscrire en non-valeur 2 créances irrécouvrables concernant la taxe sur la publicité, qui datent de 2011 et 2015, pour un total de 30 €.

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A L'ESPACE VERT DU VIVIER**

Une partie de la parcelle AM n° 764, représentant l'ensemble de l'espace public du quartier du Vivier, sera vendue à un propriétaire riverain. Dans le cadre du bornage intérieur de cet espace communal, qui servira à dissocier les parties voirie/jeux/espace vert, une parcelle de 600 m<sup>2</sup> sera donc individualisée. Le Conseil Municipal a marqué un accord de principe mais le sujet sera revu une fois cette formalité accomplie.

**FINANCES 2018 : COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE ET COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ORDONNATEUR**

Le budget 2018 fait apparaître un total de dépenses de 875 098 € pour 1 089 472 € de recettes et un excédent global de 214 374 €. Il a été contenu dans les prévisions. Les recettes sont en légère augmentation notamment du fait des remboursements d'assurance suite aux arrêts de travail de personnel non remplacé. Les dépenses d'équipement se sont élevées à 148 902 € atténuées par des recettes venant en compensation pour 119 368 € (subventions pour la voiture électrique, don, fonds de concours communautaire pour la voirie du Prieur, remboursements par les assurances pour les équipements dégradés). Un emprunt a pris fin en 2018 permettant de se désendetter.

**BUDGET PREVISIONNEL 2019 et AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE 2018**

Le résultat cumulé de gestion 2018 est un excédent de 214 374 €. Les résultats par section ont été reportés de la manière suivante au budget 2019 :

- Article 002 : 209 840 € pour l'excédent de fonctionnement
- Article 1068 : 60 000 € d'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement
- Article 001 : 55 466 € pour le déficit d'investissement.

Le budget primitif 2019 s'équilibre en section de fonctionnement à 828 000 € et en section d'investissement à 220 000 €. Le montant des subventions aux associations a été reporté à l'identique. Quelques travaux de voirie sont envisagés en fonction des accords à venir sur les subventions demandées. La commune profite d'une attractivité bénéfique. Le budget de fonctionnement est contenu. La stabilisation des dotations a été la bienvenue. L'activité communale se cantonne encore cette année à maintenir le patrimoine, les infrastructures et les services afin de les transmettre en bon état à la prochaine municipalité. Celle-ci devrait disposer d'une marge de manœuvre qui va encore s'améliorer dès 2020 du fait de la diminution des dépenses de personnel, puis en 2021 du fait du désendettement. Il s'agit d'un mandat de transition dans une conjoncture difficile.

**TAUX D'IMPOSITION 2019**

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019. Seule une augmentation importante procurerait un gain significatif mais cela irait à l'encontre de la conjoncture économique et sociale actuelle. Le budget 2019 a donc été voté à taux d'imposition constants. Les taux seront les suivants : taxe d'habitation 15.89 % - taxe sur le foncier bâti 25.65 % - taxe sur le foncier non bâti 60.15 %, plaçant la commune dans le haut de la moyenne nationale. Quant à elle, la loi de finances de l'Etat a tout de même prévu une augmentation des bases d'imposition de 2,20 %.

**ORGANISATION D'UNE JOURNEE CITOYENNE**

Le Conseil Municipal a acté le principe d'organisation d'une matinée citoyenne dans le cadre de la journée nationale, le samedi 25 mai au matin. Il s'agit de mobiliser quelques bénévoles pour réaliser un chantier d'amélioration du cadre de vie, en l'occurrence la remise en état de l'aire de loisirs du Riou pour ce premier rendez-vous.



**Le Maire, Robert HUTTEAU**